

Compte-rendu du webinaire du Comité citoyen de suivi sur l'Accord de Rouen #2

9 septembre 2025





CONTEXTE

À la suite des travaux de la Convention citoyenne (CC) des transitions pour un projet d'avenir désirable face au changement climatique, la Métropole Rouen Normandie (MRN) a institué un **Comité de suivi citoyen**. Ce comité, composé de 50 personnes dont des membres de la CC et des nouveaux citoyens volontaires, a pour objectif de suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT valant PCAET, au regard des propositions de la CC.

La MRN a organisé un dernier webinaire (sur Zoom) à destination du Comité de suivi citoyen, le mardi 9 septembre de 18h à 20h, sur la COP Rouen 2030 et l'Accord de Rouen pour le climat #2. Ce webinaire a réuni une quinzaine de participants. Il a été animé par Giselle Diampova du cabinet de conseil en concertation Res publica.

Les membres du Comité de suivi ont reçu l'Accord de Rouen pour le climat #2 en amont du webinaire afin d'en prendre

connaissance. Pour faciliter son appropriation, un questionnaire leur a été également adressé, reprenant les 7 convictions fondamentales de l'Accord de Rouen pour le climat et les cinq défis de transformation de la COP30.

Le webinaire s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Introduction par Séverine Lemercier, responsable de concertation SCoT-AEC PLUi.
- Présentation de la COP Rouen 2030 et de l'Accord de Rouen pour le climat #2 par Agnès Grandou, responsable de projet COP Rouen Normandie.
- Lecture et discussion sur les 7 convictions fondamentales de l'Accord de Rouen pour le climat #2.
- Lecture et discussion sur les 5 défis de transformation.
- Validation collective de l'Accord de Rouen pour le climat.
- Conclusion.



Discussion sur les 7 convictions fondamentales de l'Accord de Rouen #2



Les sept convictions fondamentales

1. Chacun a le droit à un environnement sain, propre et durable
2. Chacun est invité à agir à son échelle et chaque geste compte
3. Un cadre collectif d'engagement des actions est nécessaire pour atteindre un impact à la hauteur des enjeux
4. Des transformations structurelles seront indispensables
5. Sans un socle sociétal solide, il n'y aura pas de transition écologique possible
6. Bien être, justice environnementale et santé au cœur des politiques de transition
7. Les sciences, la mesure et l'évaluation comme base des actions



1. Chacun a le droit à un environnement sain, propre et durable

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Reconnu universellement par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2022 comme droit de l'homme, le droit à un environnement sain, propre et durable est un des fondements de l'action locale collective des signataires de l'Accord de Rouen pour le Climat #2.

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°1 avec les travaux de la CC est de :

4,9/5

14 réponses



2. Chacun est invité à agir à son échelle et chaque geste compte

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

La transition social-écologique est l'affaire de tous : pouvoirs publics, citoyens, acteurs économiques, associations... Chacun a le **pouvoir** et le **devoir** d'apporter sa contribution par des **actions concrètes** et ambitieuses pour atteindre la neutralité carbone en 2050, adapter le territoire au changement climatique et lutter contre la perte de biodiversité massive : **chaque geste de chaque acteur du territoire compte.**

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°2 avec les travaux de la CC est de :

4,5/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « Je pense que l'esprit de la Convention citoyenne était une action coordonnée plutôt que par notion de chaque geste compte. L'esprit ne me semble pas aux gestes mais aux actions collectives et structurelles ».
- « Il ne faut pas mettre tout le monde au même niveau, certains sont plus responsables que d'autres me semble-t-il (les gros pollueurs, par exemple) ».
- Il a été décidé d'ajouter la mention « à son échelle » après « sa contribution ».
- Deux participants ont affirmé que chaque geste compte, mais que certains acteurs comme les gros pollueurs ont une plus grande responsabilité que les autres.



2. Chacun est invité à agir à son échelle et chaque geste compte

Pour faire suite aux commentaires du comité de suivi, la mention « à son échelle » a été ajoutée après « sa contribution ».

Extrait du texte final de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

La transition social-écologique est l'affaire de tous : pouvoirs publics, citoyens, acteurs économiques, associations... Chacun a le pouvoir et le devoir d'apporter sa contribution, **à son échelle**, par des actions concrètes et ambitieuses pour atteindre la neutralité carbone en 2050, adapter le territoire au changement climatique et lutter contre la perte de biodiversité massive : chaque geste de chaque acteur du territoire compte.



3. Un cadre collectif d'engagement des actions est nécessaire pour atteindre un impact à la hauteur des enjeux

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Face à l'urgence écologique, identifier les **actions à fort impact**, les **prioriser** et déterminer le **cadre collectif d'action** est essentiel pour garantir l'atteinte des objectifs fixés. Pour démultiplier l'impact de l'action de chaque acteur du territoire, il est fondamental de structurer, coordonner et organiser l'action autour d'**objectifs communs** et d'un **cadre clair**. Le renforcement de la structuration et de l'animation d'actions collectives constitue donc un enjeu clé de la COP Rouen 2030. Les écosystèmes d'acteurs y ont un rôle majeur à jouer.

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°3 avec les travaux de la CC est de :

4,6/5

14 réponses

4. Des transformations structurelles seront indispensables

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Activer des leviers tels que la sobriété **interroge nos modes de vie et de consommation** et en conséquence le modèle économique dominant. L'atteinte des objectifs de transition écologique ne pourra pas se faire sans **changements structurels** de nos représentations sociales. Pour cela, l'Accord de Rouen pour le climat #2 propose une mise en récit à même de contribuer à ces transformations indispensables.

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°4 avec les travaux de la CC est de :

4,6/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « *Je bute sur le mot sobriété. C'est quoi et pour qui la sobriété ?* ».
- Une participante a aussi demandé de définir la notion de sobriété, en lien avec les travaux de la CC. Dans le rapport de la CC, il s'agit d'interroger ses besoins et d'agir en conséquence en limitant son impact sur l'environnement. Il a été proposé d'ajouter une note de bas de page qui renvoie vers la définition de la sobriété dans le chapitre dédié aux 5 défis de transformation.
- Il a été demandé de définir la notion de « modèle économique dominant ». Une participante a proposé de préciser qu'il s'agit d' « un modèle assis sur la consommation des ressources ».



4. Des transformations structurelles seront indispensables

Pour faire suite aux commentaires du comité de suivi :

- Une note de bas de page a été rajouté pour le mot "sobriété" afin de renvoyer à la définition qui se trouvait déjà page 10
- La mention "le modèle économique basé sur la consommation des ressources" a remplacé la formulation "le modèle économique dominant" dans le texte initial.

Extrait du texte final de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Activer des leviers tels que la sobriété² interroge nos modes de vie et de consommation et en conséquence **le modèle économique basé sur la consommation des ressources**. L'atteinte des objectifs de transition écologique ne pourra pas se faire sans changements structurels de nos représentations sociales. Pour cela, l'Accord de Rouen pour le climat #2 propose une mise en récit à même de contribuer à ces transformations indispensables

2. Cf définition page 10

5. Sans un socle sociétal solide, il n'y aura pas de transition écologique possible

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Les nécessaires transformations sociétales et structurelles doivent se traduire par un renforcement des liens sociaux et la protection des plus vulnérables. **Les associations, les structures sociales, les acteurs culturels et de l'éducation populaire, les communes** qui œuvrent au quotidien à la **cohésion sociale et territoriale et à l'équité territoriale** dans la Métropole Rouen Normandie sont à cet égard des acteurs essentiels de la transition social-écologique.

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°5 avec les travaux de la CC est de :

4,6/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « Je ne me souviens pas que lors de la Convention citoyenne nous ayons abordé le sujet des liens sociaux ».
- « Le titre me semble "techno". En fait, on parle de cohésion sociale et d'équité dans cette partie, si j'ai bien compris ».
- Il a été décidé d'écrire « sans une société solidaire » à la place de « sans un socle sociétal solide ».
- Une participante trouve qu'il manque les acteurs privés, notamment les entreprises, parmi la liste des acteurs. Il a été proposé d'ajouter « les acteurs économiques et les écoles » à la liste.



5. Sans une **société solidaire**, il n’y aura pas de **transition écologique possible**

Pour faire suite aux commentaires du comité de suivi :

- Il a été décidé d’écrire « sans une société solidaire » à la place de « sans un socle sociétal solide ».
- Une participante trouve qu’il manque les acteurs privés, notamment les entreprises, parmi la liste des acteurs. « Les acteurs économiques » ont été ajouté à la liste.

Extrait du texte final de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Les nécessaires transformations sociétales et structurelles doivent se traduire par un renforcement des liens sociaux et la protection des plus vulnérables. Les associations, les structures sociales, les acteurs culturels et de l’éducation populaire, les communes qui œuvrent au quotidien à la cohésion sociale et territoriale et à l’équité territoriale dans la Métropole Rouen Normandie sont à cet égard des acteurs essentiels de la transition social-écologique. **Il en va de même des autres acteurs socio-économiques qui y contribuent.**

6. Bien être, justice environnementale et santé au cœur des politiques de transition

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Alors que les politiques de transition peuvent paraître coûteuses et non accessibles à tous, que les crises climatiques environnementales touchent les populations de façon inégalitaire, une attention spécifique au **bien-être, à la justice environnementale et à la santé est essentielle**. En ce sens, les actions pour **diminuer les discriminations environnementales constituent des priorités** pour le territoire et ses acteurs.

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°6 avec les travaux de la CC est de :

4,3/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « *Justice environnementale et santé amènent au bien-être, il est dommage de mettre le bien-être sur le même plan que les deux autres qui sont des objectifs à atteindre pour améliorer le bien-être* ».
- « *Je ne me souviens pas que lors de la Convention citoyenne nous ayons abordé le sujet des liens sociaux* ».
- Il a décidé de changer l'ordre des mots du titre : « *justice environnementale, santé et bien-être* ».
- Une participante a proposé d'ajouter le mot « *social* » dans le texte car cet aspect est absent du texte selon elle.
- Une participante a proposé de définir la notion de justice environnementale. Il a été décidé d'ajouter une note de bas de page qui renvoie vers la définition de justice environnementale dans le chapitre dédié aux 5 défis de transformation.



6. Justice environnementale, santé et bien-être au cœur des politiques de transition

Pour faire suite aux commentaires du comité de suivi :

- L'ordre des mots du titre ont été changé : « justice environnementale, santé et bien-être ».
- Le mot « social » a été ajouté dans le texte pour "les discriminations environnementales et sociales".
- Pour définir la notion de justice environnementale une note de bas de page a été ajoutée qui renvoie vers la définition de justice environnementale dans le chapitre dédié aux 5 défis de transformation.

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Alors que les politiques de transition peuvent paraître coûteuses et non accessibles à tous, que les crises climatiques environnementales touchent les populations de façon inégalitaire, une attention spécifique à la justice environnementale², à la santé et au bien-être est essentielle. En ce sens, les actions pour diminuer les discriminations environnementales **et sociales** constituent des priorités pour le territoire et ses acteurs.

2. Cf définition page 11



7. Les sciences, la mesure et l'évaluation comme base de l'action

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Depuis plusieurs années, la réalité de la crise écologique et son origine anthropique sont démontrés et font l'objet d'un **consensus scientifique international**, documenté en particulier pour la biodiversité par l'IPBES et pour le climat par le GIEC. A l'échelle du territoire, le **GIEC** (Groupe interdisciplinaire d'expert locaux) **de la Métropole Rouen Normandie**, composé d'experts indépendants, documente les évolutions du climat en fournissant un **socle solide de connaissances et de données** afin de mieux **adapter le territoire** et de **guider l'action métropolitaine** en termes d'atténuation.

L'efficacité de l'action repose également sur l'**évaluation** afin d'orienter vers des actions à la hauteur des enjeux.

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen de la conviction n°7 avec les travaux de la CC est de :

3,6/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « Il ne me semble pas que les sciences étaient un axe fort de la Convention citoyenne. Par contre, mesure et évaluation sont essentielles ».



Discussion sur la boussole des recommandations et des défis de la COP30



Les 5 défis de la transition social-écologique

1. Sobriété
2. Justice environnementale
3. Cohésion sociale et territoriale
4. Changement de modèle
5. Prospérité soutenable

1. Sobriété

Extrait du texte final de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement et les ressources. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation, et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective (Ademe, 2021). Ajout d'une définition de la sobriété

Les crises telles que la guerre en Ukraine, le COVID-19, les inondations ou encore les incendies révèlent l'importance de placer la sobriété au cœur des débats publics. Mais sommes-nous prêts réellement à changer nos modes de vie ? Ajout d'une mention de plusieurs crises différentes

Ainsi, il est primordial de rendre désirable et compréhensible la sobriété en sensibilisant et éduquant sur celle-ci mais aussi en la valorisant et en apportant les conditions d'une vie plus sobre à tous les habitants dans leur diversité. La sobriété est multidimensionnelle et devra aussi s'appliquer aussi bien aux actions de transition écologique individuelles qu'aux actions collectives à fort impact pour plus d'efficacité.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 4 axes de travail. Le plan d'actions Air- Energie-Climat du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été complété pour intégrer pleinement ces 4 préconisations :

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°1 avec les travaux de la CC est de :

4,1/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « Pourquoi lier la sobriété à la crise en Ukraine ? Qui êtes-vous pour vouloir imposer un mode de vie à la population ? »

2. Justice environnementale

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Les populations les plus exposées aux impacts environnementaux et climatiques sont aussi celles les plus défavorisées. Modification de la phrase introductive pour plus de clarté

La justice environnementale cherche à corriger les inégalités face aux impacts environnementaux et climatiques. L'intégration de la justice environnementale dans les politiques de transition écologique vise la prise compte des différences de ressources et des inégalités sociales et territoriales afin de diminuer les discriminations environnementales. Il s'agit aussi de prévenir des tensions entre groupes socio-économiques différemment impactés par ces mesures et de s'assurer que ces actions sont justes et équitables.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 2 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 2 préconisations :

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°2 avec les travaux de la CC est de :

4,4/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « Très bien mais comment faire avec une société fracturée et intolérante ? »
- Il a été proposé d'écrire « les populations les plus exposées aux impacts environnementaux et climatiques sont aussi les plus défavorisées » et non « celles les plus défavorisées ».



2. Justice environnementale

Pour faire suite aux commentaires du comité de suivi :

- Il a été écrit dans le texte final « les populations les plus exposées aux impacts environnementaux et climatiques sont aussi les plus défavorisées » et non « celles les plus défavorisées ».

Extrait du texte final de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Les populations les plus exposées aux impacts environnementaux et climatiques sont aussi **les plus défavorisées**.

La justice environnementale cherche à corriger les inégalités face aux impacts environnementaux et climatiques. L'intégration de la justice environnementale dans les politiques de transition écologique vise la prise compte des différences de ressources et des inégalités sociales et territoriales afin de diminuer les discriminations environnementales. Il s'agit aussi de prévenir des tensions entre groupes socio-économiques différemment impactés par ces mesures et de s'assurer que ces actions sont justes et équitables.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 2 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 2 préconisations :

3. Cohésion sociale et territoriale

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

La bonne « santé » de notre société est indispensable pour faire face aux mutations et aux crises climatiques, sociales et économiques qui s'annoncent.

Ainsi, la transition social-écologique ne pourra réussir sans une forte cohésion sociale et territoriale. Celle-ci ne se résume pas à un simple lien social : elle repose sur la capacité collective à faire société, à construire des projets communs et à garantir à chacun les conditions d'une vie digne et durable.

Dans cette perspective, il est essentiel de favoriser les espaces de partage, d'échange et de co-construction, ainsi que toutes les initiatives contribuant à renforcer la solidarité et les coopérations. La transition écologique appelle par ailleurs à une information plurielle, accessible, appropriable et par des voies adaptées, qui permette à tous de s'approprier les enjeux. Le rôle de l'éducation populaire y est essentiel.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 5 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 5 préconisations :

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°3 avec les travaux de la CC est de :

4,5/5

14 réponses

4. Changement de modèle - Réponse au questionnaire

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Modèles économiques, modes de vie ? Comment pourront-ils évoluer, se transformer ? Pas si facile...

Le « changement de modèle » désigne un **questionnement** profond de nos modes de vie et de pensée. S'il est essentiel pour relever les défis écologiques, il implique une redéfinition des normes sociales et des conceptions du bonheur, ainsi qu'une nouvelle vision partagée de la société. Pour être acceptées, ces transformations devront être rendues attrayantes et désirables pour tous.

Il est crucial de déterminer les futurs souhaités sur le territoire, les normes à modifier et les comportements à adopter pour construire ici des récits partagés. Ces changements concernent tous les aspects de nos modes de vie et de production, tels que le logement, les modèles économiques, les mobilités, l'accès à la nature et le rapport au temps.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 5 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 5 préconisations :

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°4 avec les travaux de la CC est de :

4,2/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- Il a été proposé d'ajouter « et des actions associées » après « un questionnement profond de nos modes de vie et de pensée ».

4. Changement de modèle

Pour faire suite aux commentaires du comité de suivi :

- Il a été ajouté « et les actions adaptées à mettre en place » après « un questionnement profond de nos modes de vie et de pensée ».

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Modèles économiques, modes de vie ? Comment pourront-ils évoluer, se transformer ? Pas si facile...

Le « changement de modèle » désigne un questionnement profond de nos modes de vie et de pensée **et les actions adaptées à mettre en place**. S'il est essentiel pour relever les défis écologiques, il implique une redéfinition des normes sociales et des conceptions du bonheur, ainsi qu'une nouvelle vision partagée de la société. Pour être toutes acceptées, ces transformations devront être rendues attrayantes et désirables pour tous.

Il est crucial de déterminer les futurs souhaités sur le territoire, les normes à modifier et les comportements à adopter pour construire des récits partagés. Ces changements concernent tous les aspects de nos modes de vie et de production, tels que le logement, les modèles économiques, les mobilités, l'accès à la nature et le rapport au temps.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 5 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été complété pour intégrer pleinement ces 5 préconisations

5. Prospérité soutenable

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :

Qui ne souhaiterait pas vivre dans la prospérité ?

La prospérité, associée au bien-être et au confort de vie, est un objectif partagé. Mais lié à la croissance économique et à la consommation, ce modèle montre ses limites face aux enjeux environnementaux et sociaux. Une nouvelle définition de la prospérité doit émerger, intégrant ces dimensions pour devenir soutenable. Cela implique de repenser notre rapport à l'économie en y intégrant le vivant et en visant une approche régénérative et équitable. **Mais aussi d'adapter l'économie au changement climatique afin de la rendre plus résiliente et robuste.** L'objectif est de satisfaire les besoins essentiels de tous, tout en respectant les limites planétaires. **Ajout sur l'adaptation des modèles économiques**

Pour y parvenir, il est crucial de développer des **nouveaux** modèles économiques comme l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, ou l'économie de la fonctionnalité. **Les entreprises doivent être accompagnées dans cette transition et les dynamiques locales d'achat et de partenariats doivent être renforcées.** **Demande de parler de nouveaux modèles plutôt qu'alternatifs**

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 5 axes de travail. Le plan d'actions Air-Energie-Climat a été complété pour intégrer pleinement ces 5 préconisations :

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de cohérence moyen du défi n°5 avec les travaux de la CC est de :

4,2/5

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « Ca fait encore un peu "croissance verte" selon moi. Pourquoi pas juste bien-être ou bien-vivre ? Ou alors reprendre directement dans le titre "vers des modèles alternatifs" ».
- Il a été proposé de préciser « l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ».



5. Prospérité soutenable

Pour faire suite aux commentaires du comité de suivi :

- Il a été précisé « l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ».

Extrait du texte de l'Accord de Rouen pour le climat #2 :
Qui ne souhaiterait pas vivre dans la prospérité ?

La prospérité, associée au bien-être et au confort de vie, est un objectif partagé. Mais lié à la croissance économique et à la consommation, ce modèle montre ses limites face aux enjeux environnementaux et sociaux. Une nouvelle définition de la prospérité doit émerger, intégrant ces dimensions pour devenir soutenable. Cela implique de repenser notre rapport à l'économie en y intégrant le vivant et en visant une approche régénérative et équitable. Mais aussi d'adapter l'économie au changement climatique afin de la rendre plus résiliente et robuste. L'objectif est de satisfaire les besoins essentiels de tous, tout en respectant les limites planétaires.

Pour y parvenir, il est crucial de développer des nouveaux modèles économiques comme l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, **ou l'économie de la fonctionnalité et de la coopération**. Les entreprises doivent être accompagnées dans cette transition et les dynamiques locales d'achats et de partenariats doivent être renforcées.

Pour le territoire d'ici 2032, le Réseau des Acteurs pour le Climat propose 5 axes de travail. Le plan d'actions AirEnergie-Climat du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été complété pour intégrer pleinement ces 5 préconisations :



La Convention citoyenne dans l'Accord de Rouen pour le climat

Texte soumis à l'accord du Comité de suivi citoyen pour figurer dans l'Accord de Rouen pour le climat #2

Nous proposons de valoriser ainsi la convention citoyenne et son apport :

La Convention Citoyenne des Transitions, lancée en juin 2023, a réuni pendant neuf mois 80 citoyens représentatifs du territoire pour élaborer des propositions en faveur d'un avenir durable face aux défis climatiques et environnementaux, dans la perspective de la révision de documents de planification à l'horizon 2050.

6 weekends de travail organisés autour de trois grands axes — aménagement du territoire, risques et nature, et attractivité énergétique — ont permis aux membres d'être formés aux enjeux de la transition écologique, de consulter des experts, de débattre collectivement et formuler des recommandations concrètes.

Leur rapport final, adopté à une large majorité, reflète une mobilisation citoyenne forte et structurée pour orienter les politiques locales vers une société plus résiliente et bas carbone. Vous pouvez [télécharger](#) leur rapport final sur JeParticipe.

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- Le texte est validé par les membres.
- Il a été toutefois proposé de présenter le travail du Comité de suivi citoyen dans ce texte.



Texte soumis à l'accord du Comité de suivi citoyen pour figurer dans l'Accord de Rouen pour le climat #2

Vision du territoire en 2050 de la Convention Citoyenne des Transitions
Extrait du rapport de la Convention Citoyenne des Transitions, juin 2024

« Nous vivons dans une société dans laquelle le **citoyen partage plus** et dans laquelle la démocratie participative contribue à l'écoute, l'échange et la coopération. Les décisions sont concertées à l'échelle de la Métropole avec les habitants. C'est une société dans laquelle l'éducation et la formation tout au long de la vie accompagnent tous les changements nécessaires, dans laquelle les lieux de rencontre, d'échange et de partage permettent de se retrouver et de créer du lien. Le partage des usages et des biens, des voitures aux perceuses, favorise la rencontre, permet de faire du local, protéger la biodiversité, limiter le gaspillage.

La société est plus humaine et solidaire car elle repose sur la coopération. On se déplace par des modes de transports actifs qui apportent à tous du bien-être. Pour de moindres

déplacements et pour mutualiser les espaces, le télétravail, les espaces de travail partagés et la visio-conférence sont généralisés quand cela est possible et souhaité, tout en conservant des contacts humains.

Être écologique et mieux partager permet de vivre mieux. Notre modèle social, éthique et résilient fait l'objet d'études internationales ! La Métropole accompagne et encourage la notion de partage dans tous les domaines. »

Les membres citoyens du Comité de suivi de la Convention Citoyenne des Transitions soulignent que l'Accord de Rouen pour le climat #2 s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la vision collective définie par la Convention dans son rapport final. Cet accord incarne ainsi les engagements concrets issus des travaux citoyens.

A la lecture du texte de l'accord de Rouen #2, des sept convictions fondamentales et des 5 défis de transformation, êtes-vous favorable à l'insertion de cet extrait du texte de la vision de la Convention citoyenne dans l'Accord de Rouen ?

13 « OUI »

1 « NON »

14 réponses

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- « Je ne voulais pas mettre oui bien que je sois d'accord sur le principe. Par contre, "le citoyen partage plus ", non il partage moins qu'avant. La société est de moins en moins humaine et égoïste. Pour finir, être écologiste n'est pas une fin en soi ».
- Il a été signalé que les citoyens ayant répondu au questionnaire sont peu nombreux. Certains membres pensent qu'il faudrait instaurer une règle de prise de décision.
- Certaines personnes ont signalé qu'elles n'ont pas pu accéder au questionnaire à cause d'un problème technique.

Signature de l'Accord de Rouen pour le climat #2



Les membres du Comité de suivi citoyen recevront un formulaire pour être signataires individuellement de l'Accord de Rouen pour le climat.

Les commentaires des membres du Comité de suivi citoyen :

- Les participants ont demandé que l'Accord de Rouen pour le climat leur soit envoyé après le webinaire.
- Les participants ont demandé pourquoi les noms propres des citoyens signataires seraient mentionnés dans l'Accord de Rouen pour le climat. La Métropole Rouen Normandie a expliqué qu'elle souhaitait que les citoyens incarnent personnellement leur engagement.
- Une participante a demandé de mentionner l'ensemble du Comité de suivi citoyen comme signataire, et non pas de manière individuelle. Finalement, il a été décidé collectivement de citer individuellement les membres signataires.
- Une participante a demandé d'indiquer le nombre de membres du Comité de suivi citoyen signataires, le nombre de membres qui ont refusé de signer et le nombre de non-réponses.

Au total, 15 membres du Comité de suivi citoyen ont signé individuellement l'Accord de Rouen pour le climat.